

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021
N° CP-2021-2-8-3

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DIVERS - ET APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accorder la garantie d'emprunt à la Fédération de Charité Caritas Alsace pour l'extension de l'Escale du Ried à Huttenheim.

La Fédération de Charité Caritas Alsace sollicite la garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant prévisionnel total de 650 000 € contracté auprès de La Banque Postale et destiné à financer l'extension de l'Escale du Ried située 1 rue Louis Wiedemann à Huttenheim.

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont les suivantes :

- . montant : 650 000 €
- . durée : 26 ans et 6 mois

Phase de mobilisation

- . durée : 18 mois (du 12/03/2021 au 15/09/2022)
- . taux d'intérêt : index €STR post-fixé +0,86%
- . base de calcul : exact/360
- . échéances : mensuelles

Tranche obligatoire à taux fixe

- . durée : 25 ans (du 15/09/2022 au 15/09/2047)
- . taux d'intérêt : 0,86% fixe
- . base de calcul : 30/360
- . échéances : mensuelles
- . mode d'amortissement : échéances constantes

En conclusion, nous vous proposons d'accorder la garantie d'emprunt à la Fédération de Charité Caritas Alsace à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant prévisionnel total de 650 000 € contracté auprès de La Banque Postale et destiné à financer l'extension de l'Escale du Ried située 1 rue Louis Wiedemann à Huttenheim, de décider qu'au titre de la contre-garantie, la Fédération de Charité Caritas Alsace s'engage à inscrire une restriction au droit de disposer au profit de la Collectivité sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Huttenheim section 21, parcelle n°2/19 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY